



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE JOLIETTE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE :

Qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Joliette se tiendra au lieu habituel des sessions, soit au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Cette séance extraordinaire aura lieu le 27 février 2023 à 9 h. En vertu de l'article 153 du Code municipal, durant cette séance extraordinaire, seuls les sujets inscrits à l'ordre du jour pourront être traités à moins que tous les membres du Conseil soient présents et y consentent.

Ainsi, l'ordre du jour pour cette séance sera la suivante :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029
3. Octroi du mandat – ingénierie civile et électrique | terminus
4. Levée de la séance

Donné à Joliette, le 21 février 2023.

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière